



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 6 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens et techniciens, intervenant sur les installations électriques des locaux d'habitation.

PRÉ-REQUIS

Connaître les exigences techniques de la norme NF C 15-100 - version 2002.

Disposer de :

- Un ordinateur avec un microphone et une caméra
- Une bonne connexion Internet
- Un environnement calme pour suivre la formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation d'un support de stage à travers la présentation d'un diaporama
- Échanges entre le formateur et les stagiaires sur des cas concrets
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quizz et des exercices
- A chaque stagiaire sera remis un support de formation

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Lien de communication audiovisuelle (ZOOM) avec partage de l'écran du formateur
- Deuxième écran pour les vidéos
- Tableau Blanc de l'outil ZOOM
- Activités sur l'outil Klaxoon

ÉVALUATION DES ACQUIS

SUIVI

- Attestation d'assiduité FOAD
- Rapport Zoom : Présence et temps de connexion du stagiaire
- Attestation de formation individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire



250€ HT/stagiaire

Maintien des connaissances sur la norme NF C 15-100 dans l'habitation

EVOL C 15-100 : 2 demi-journées de 3h30

FORMATION À DISTANCE



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront les dernières évolutions de la norme NF C 15-100 et leurs impacts sur la réalisation des installations électriques sur site.

PROGRAMME

Rappel sur la norme NF C 15-100 de décembre 2002

La mise à jour de 2005

L'amendement A4 de 2013 (intégrant les parkings de stationnement)

L'amendement A5 de 2015

- Révision de la partie 7-701 - Locaux contenant une baignoire ou une douche (Salle d'eau)
- Titre 10 - Installations électriques à basse tension dans les bâtiments d'habitation (annule et remplace les parties 7-771 et 7-772 de la NF C 15-100 de décembre 2002 et de sa mise à jour de juin 2005)
- 10.1 - Installations électriques à basse tension dans les parties intérieures des logements et parties privatives situées dans les parties communes
- 10.2 - Installations électriques à basse tension dans les parties communes des immeubles collectifs d'habitation
- Titre 11 - Installations des réseaux de communication dans les bâtiments d'habitation

Interprétations techniques

Les guides UTE C15-103, C 15-520, C 15-559, C 15-755, C 15-722

L'attestation de conformité

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ?

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com